

## LA FNEC-FP-FO SOUHAITE AUX PERSONNELS UNE BONNE RENTRÉE 2025

Dans le réseau AEFÉ, cette rentrée est à nouveau marquée par des restrictions :

### Restrictions budgétaires d'abord

« La subvention pour charge de service public de l'AEFE a ainsi été réduite de 14,1 millions d'euros » (CA de l'AEFE du 28 novembre 2024). Comment assurer le fonctionnement de l'opérateur public dans ces circonstances ? L'augmentation des établissements partenaires, déjà largement majoritaires, n'est pas de bon augure. Et depuis 2008, l'AEFE a dû prendre en charge les cotisations aux pensions civiles pour les personnels détachés, creusant ainsi son déficit. Cet été, il a été envisagé de transférer les charges des pensions des détachés employés dans les établissements conventionnés vers ces établissements : une bombe ! Le projet est actuellement suspendu.

### Baisse du nombre de postes de détachés

Du fait des difficultés financières de l'Agence, le nombre de postes de détaché est revu à la baisse : « une centaine de postes vacants à la rentrée 2025 ; l'engagement de procéder à de nouvelles suppressions d'emplois au cours des prochaines années, avec 50 postes supprimés en 2026 puis en 2027. » (Audition au sénat de la Directrice de l'AEFE le 22 janvier 2025). Ce sont une fois de plus les personnels qui trinquent !

### Réforme de l'AEFE prévue à l'automne : danger !

Dans ce contexte de crise budgétaire et d'économies voulues par Macron/Bayrou, le gouvernement a annoncé une réforme de fond de l'AEFE pour l'automne : Anne Grillo, Directrice générale de la mondialisation du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, a indiqué : « nous devons réfléchir à une véritable refondation du modèle. Même avec les paramètres actuels on aurait dû réformer dans tous les cas. Mais la suppression des -24 millions d'euros par le parlement (baisse de la subvention publique versée à l'AEFE) nous oblige à nous pencher sur l'avenir de l'agence de façon accélérée ». (Source : lesfrancaispress, juillet 2025). Pour la FNEC FP FO, cette réforme risque de faire suite à la politique de désengagement de l'État, un pas de plus vers la privatisation du réseau. C'est inacceptable.

### Baisse de l'enveloppe pour les bourses scolaires

Elle impacte les classes moyennes, notamment chez les personnels enseignants qui paient les frais de scolarité.

Face à cette situation critique, générée comme en France par les décisions du gouvernement de faire des économies sur le dos de l'éducation et de privatiser le plus possible le réseau, la FNEC-FP-FO rappelle ici ses revendications :

- ▶ Arrêt des suppressions de postes de détachés et leur augmentation;
- ▶ Une augmentation du budget de l'AEFE ;
- ▶ Défense des personnels de droit local au statut souvent précaire ;
- ▶ Fin du bornage à 6 ans ;
- ▶ Revalorisation des ISVL/ICCVL prenant réellement en compte le coût de la vie ;

Face aux attaques contre les jours fériés, les congés payés, les arrêts maladie, le remboursement de soins, l'assurance chômage, le pouvoir d'achat des fonctionnaires (gel du point d'indice) et des retraités (gel des pensions, augmentation de la CSG...), ainsi que les suppressions de postes de fonctionnaires, la FNEC-FP-FO appelle tous les personnels à se mobiliser, par des heures d'information syndicale et des AG pour discuter de la grève et rejoindre le mouvement du 10 septembre et après, pour bloquer les contre-réformes du gouvernement et porter nos revendications. Un appel intersyndical est aussi lancé pour le 18 septembre. **La mobilisation concerne les personnels de l'étranger, menacés par la crise de l'Agence et par une réforme de l'AEFE qui risque d'être terrible.**

**Elle encourage les collègues à se syndiquer à FO, syndicat fédéré et confédéré, qui défend réellement les droits des personnels de toutes catégories. N'hésitez pas à prendre contact avec elle !**



## INFOS PRATIQUES AEFÉ

### Lancement de la campagne de recrutement des personnels détachés sur missions d'encadrement et de formation (catégories 1 et 2) pour la rentrée 2026 :


La campagne de recrutement des catégories 1 et 2 (personnels d'encadrement et de formation : ex-expatriés) débute le 4 septembre 2025 et durera jusqu'au 30 septembre 2025 (saisie en ligne). Le dossier doit être renvoyé à l'AEFE via France TRANSFERT entre le 2 et le 9 octobre 2025 selon les modalités indiquées sur le dossier de candidature. La liste définitive des postes vacants et susceptibles de l'être est publiée à partir du 4 septembre 2025.


[Le décret n° 2022-896 du 16 juin 2022](#) replace le décret 2002-22 pour les personnels détachés.

[Le BOEN n° 32 du 28 août 2025](#) précise les différents types de postes, les modalités de candidature, les conditions de recrutement pour les différentes catégories de personnel, les modalités de détachement, l'accompagnement des personnels et la valorisation des compétences, ainsi que le calendrier des différents recrutements et en annexe le formulaire de demande de détachement. Il est rappelé que le détachement n'est pas de droit.

Pour toutes les catégories de personnels : Il faut être titulaire de l'Éducation nationale.


Les informations sont à trouver sur les liens propres à chaque catégorie de personnel. Pour la constitution des dossiers et les avis : consulter les liens des types de poste ci-dessous. Les postes vacants ou susceptibles de l'être sont aussi publiés :

Calendrier prévisionnel des opérations pour les personnels de direction	
<a href="#">Personnels de direction (proviseuses ou proviseurs, adjoints à la cheffe ou au chef d'établissement, principal ou principale)</a>	
<b>Dépôt des dossiers :</b> saisie en ligne puis envoi du dossier via France transfert.	Sur le <a href="#">serveur dédié</a> Saisie en ligne <b>entre le 4 et le 29 septembre 2025</b> . Le dossier, sans les avis hiérarchiques, doit être renvoyé à l'AEFE et aux services centraux du MENJ pour le <b>2 octobre 2025</b> selon les modalités indiquées sur le dossier de candidature (voir le lien). <b>17 octobre 2025</b> : Date limite des retours des avis hiérarchiques
<b>Entretiens</b>	Pour les personnels de direction en poste à l'étranger du <b>19 janvier au 5 février 2026</b> . Personnels de direction en fonction en France : du <b>20 janvier au 6 février 2026</b> .
	<b>24 février 2026</b>


Calendrier prévisionnel des opérations pour les Personnels administratifs et financiers	
<a href="#">Personnels au profil administratif et financier (DAF, ACS, DAF-ACS, secrétaire général)</a>	
<b>Dépôt des dossiers :</b> saisie en ligne puis envoi du dossier via France transfert.	Sur le <a href="#">serveur dédié</a> Saisie en ligne jusqu'au <b>5 octobre 2025</b> . Le dossier, sans les avis hiérarchiques, doit être renvoyé à l'AEFE et aux services centraux du MENJ pour le <b>9 octobre 2025</b> selon les modalités indiquées sur le dossier de candidature (voir le lien). <b>17 octobre 2025</b> : Date limite des retours des avis hiérarchiques
<b>Entretiens</b>	<b>Du 2 au 13 février 2026</b>
	<b>13 mars 2026</b>

### Calendrier prévisionnel des opérations pour les personnels détachés sur missions de formation


[Formateurs du premier degré \[conseillères ou conseillers pédagogiques auprès de l'IEN \(CPAIEN\) et enseignants maîtres formateurs en établissement \(EMFE\)\]](#)  
[Enseignants formateurs du second degré \(EF2D\)](#)

<b>Dépôt des candidatures :</b> saisie en ligne puis envoi du dossier via France transfert.	Sur le <a href="#">site dédié</a> Saisie <b>du 4 au 29 septembre 2025</b> . Envoi du dossier pour le <b>6 octobre 2025</b> (voir les adresses sur les liens respectifs) : Date limite des retours des avis hiérarchiques
<b>Entretiens</b>	<b>Du 5 au 20 février 2026</b> pour les EF2D (second degré) ; <b>Du 12 janvier au 5 février 2026</b> pour les CPAIEN du premier degré.
	<b>5 mars 2026</b> pour les EF2D ; <b>3 mars 2026</b> pour les CPAIEN.

### Calendrier prévisionnel des opérations pour les Directeurs ou directrices d'école

Directeurs et directrices d'école	
<b>Dépôt des dossiers :</b> saisie en ligne puis envoi du dossier via France transfert	Sur le <a href="#">serveur dédié</a> Candidature <b>du 5 au 30 septembre</b> Le dossier, sans les avis hiérarchiques, doit être renvoyé à l'AEFE pour le 6 octobre 2025 au bureau de recrutement : <a href="mailto:recrut1degdirform.aefe@diplomatie.gouv.fr">recrut1degdirform.aefe@diplomatie.gouv.fr</a>
<b>Entretiens</b>	non trouvé
	<b>24 février 2026.</b>

### Calendrier prévisionnel des opérations pour les Inspectrices ou inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN)

Inspectrice ou inspecteur de l'Éducation nationale (IEN)	
<b>Dépôt des dossiers :</b> saisie en ligne puis envoi du dossier via France transfert	Sur le <a href="#">site dédié</a> <b>Avant le 30 septembre 2024</b> le dossier, sans les avis hiérarchiques, doit être renvoyé à l'AEFE et aux services centraux du MENJ pour le 2 octobre 2025 (voir les adresses sur le lien)..
<b>Entretiens</b>	<b>15 au 16 décembre 2025</b>
	<b>24 février 2026.</b>

**N'hésitez pas à contacter la FNEC FP F0 pour la constitution et le suivi de vos candidatures ! Elle vous accompagne dans vos démarches.**

Pour toute question à l'AEFE, voici les coordonnées :

**Bureau du recrutement de la DRH de l'AEFE :**

1, allée Baco - BP 21509

44015 Nantes

[candidature.aefe@diplomatie.gouv.fr](mailto:candidature.aefe@diplomatie.gouv.fr)

+33 (0)2 51 77 29 23